



UNION DES PHARMACIENS DE LA REGION PARISIENNE

MINISTERE DE L'ECONOMIE DU
REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU
NUMERIQUE
Arnaud MONTEBOURG
139 Rue de Bercy
75 012 PARIS

Lettre suivie n° : LP 1K 007 041 1140 8
Réf : 14-4739/SB/RN

Paris le 9 Juillet 2014

Monsieur le Ministre,

Suite à votre intervention sur BFMTV et votre souhait de "mettre fin" aux "situations de rente et de monopole", nous souhaiterions vous apporter quelques éléments de notre réflexion.

Tout d'abord, nous tenons à vous préciser que « le monopole de compétence » des pharmaciens se justifie par:

- La défense de la "santé publique"
- L'organisation de l'offre de soins de proximité sur tout le territoire
- Enfin par les caractéristiques intrinsèques d'exception du médicament qui ne peut être considéré comme un bien de consommation courant, nécessitant des professionnels formés à sa dispensation dans un cadre réglementaire et d'installation garantissant la responsabilité, sécurité, l'accessibilité et l'homogénéité de l'offre.

En effet, le Pharmacien d'officine professionnel de santé de premier recours (reconnu par la loi HPST) a étudié dans les universités françaises, suite au cursus le plus long après celui des médecins et sanctionné par un doctorat, il est le spécialiste du médicament (6 années consacrées à la connaissance de celui-ci). Il est donc le garant de son "bon usage" dans l'intérêt du patient. Nous revendiquons donc notre monopole de compétence, au même titre que le monopole de compétence de l'avocat pour les interventions avec des juridictions, ou celles de l'architecte pour la bonne fin d'un projet immobilier, ou celle du médecin pour son exercice.

Les produits de la médication familiale qui semblent être la cible de vos préoccupations obtiennent, des services de l'état, après de longues et coûteuses études et recherches, une AMM (autorisation de mise sur le marché) pour garantir l'efficacité et les conditions de leur utilisation dans une indication précise en fonction des situations (âge, poids, pathologies) de la personne et évidemment sous réserve de son bon usage.

A ce sujet, dans nos officines grâce à l'utilisation, du dossier pharmaceutique mis en place par L'Ordre des Pharmaciens et financé par la profession, nous pouvons, au quotidien, vérifier et prévenir les interactions médicamenteuses, par un rapprochement entre les médicaments délivrés sur ordonnance et ceux, délivrés sans prescription sur l'ensemble du territoire français. Nous sommes dès lors amenés très régulièrement à refuser un médicament librement choisi par notre patientèle, préservant ainsi la santé de nos concitoyens.



UNION DES PHARMACIENS DE LA REGION PARISIENNE

C'est là que notre rôle prend sa fonction première, nous ne sommes pas là pour vendre un médicament mais dispenser un médicament et alerter les mésusages.

A ce stade, examinons ce qui se passera si certains produits venaient à être vendus en GMS, chaque officinal avec ses collaborateurs choisissent les référencements, tenant compte des remarques et commentaires de patients qu'ils côtoient tous les jours. Les professionnels garderont-ils leur indépendance de dispensation suivront-ils les objectifs de vente rémunérés fixés par le directeur de la GMS proposeront-ils aux patients le produit le plus pertinent pour son traitement ? Ou seront-ils plus soucieux des objectifs de vente ?

Ce marché représente aujourd'hui 2,2 milliards d'€ et 450 millions d'unités, c'est à dire un peu moins de 35€ par an et par habitant (soit 3€ par mois). Ces médicaments sont 50 % moins chers en France qu'en Allemagne, 30% moins chers qu'en Italie et 20% moins chers qu'en Espagne.

Bien-sûr, également soucieux de la nécessité de l'augmentation du pouvoir d'achat de chacun, il est à noter, que les pharmaciens par la concurrence ont pu maintenir des prix bas. Il serait important de renforcer les moyens de négociations des pharmaciens envers les laboratoires comme le préconise le rapport de l'autorité de la concurrence. Cet axe de réflexion serait plus efficace que de promouvoir la surconsommation de médicaments et ses conséquences.

La santé publique, sans l'accompagnement et le conseil, serait face à de grands et graves risques, en particulier de iatrogénie et de mésusage, entraînant un surcoût énorme que devra supporter la protection sociale et donc le coût induit sur la compétitivité de la France que vous défendez avec vigueur.

En revanche, une telle évolution risquerait de mettre encore plus à mal l'officine ainsi que l'ensemble de la chaîne que représente celle du médicament.

L'officine avec ses 120 000 emplois de proximité, connaît une récession économique sans précédent et contribue de façon très importante au rééquilibrage des comptes sociaux.

L'officine, comme vous le savez, fait face à de graves difficultés économiques et ne sera plus en mesure d'assurer la continuité des soins et l'accompagnement des patients de plus en plus âgés et fragiles, et surtout de relever les défis qui s'annoncent face à l'apparition des "déserts médicaux" nécessitant des efforts sans précédent afin d'assurer la démocratie sanitaire de proximité.

Nous pharmaciens, comprenons votre souhait de réglementer certains secteurs afin de préserver les intérêts de la France mais à contrario, nous ne comprenons pas celui de la déréglementation, notamment de la pharmacie, qui risque de produire des effets délétères et non mesurables à priori sur la santé de nos concitoyens.

Nous pharmaciens, sommes engagés très fortement dans la réduction des dépenses de santé par la substitution génériques (2 milliard par an)

Nous pharmaciens, avec nos 4 millions de passages quotidiens sommes des sentinelles sanitaires

Nous pharmaciens, sommes prêts à nous engager dans des programmes de dépistages, de préventions et de suivis de pathologies chroniques, sources d'économies importantes dans l'optimisation des coûts de soins, comme nous l'avons déjà engagé depuis de nombreuses années



UNION DES PHARMACIENS DE LA REGION PARISIENNE

dans la gestion de nos entreprises non délocalisables et dans la recherche d'optimisation et d'amélioration de la productivité et participer ainsi à la réduction des coûts supportés par la protection sociale.

Nous pharmaciens, sommes à vos côtés dans le combat du "made in France" par le développement notamment des projets tel que "territoire santé numérique" et par la priorité donnée aux entreprises Française de production de génériques.

Nous pharmaciens, maintenons un niveau d'employabilité de nos collaborateurs malgré un environnement hostile.

Nous pharmaciens, prenons à cœur notre engagement sanitaire et médicosocial dans l'accompagnement des plus fragiles par notre implication dans les programmes tel que (MAIA, CLIC, PAERPA).

Nous pharmaciens, continuons d'assumer 24/24 7/7 et 365 jours par an notre devoir de continuité des soins.

Monsieur le Ministre, la Pharmacie est INCONTOUNABLE face aux défis qui sont ceux de la protection sociale et de la prise en charge du petit risque sécurisée avec vous et pour la France.

Accompagnez nous, ne nous tuez pas.

L'enjeu économique minime et hypothétique ne justifie pas une telle prise de risque au niveau de l'organisation des soins et de l'offre de santé du territoire auxquels les patients sont très attachés. Les Français ne souhaitent pas en grande majorité voir les médicaments banalisés en grande surface

Recevez Monsieur le ministre l'expression de nos respectueuses salutations.

Stéphane BOUR
Président

Copie :

- Aux Conseillers de Monsieur HOLLANDE
- Aux Conseillers de Monsieur VALLS
- Aux conseillers de Madame TOURAINE